

COMMUNE de RAMMERSMATT

Compte - rendu du Conseil Municipal du 06 septembre 2004

Sur convocation légale du **30 août 2004**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **06 septembre 2004** à 20 heures sous la présidence de M. René GRUNEWALD, Maire.

Etaient présents : Messieurs Denis KIPFER (à partir du point 4), Maurice JENN, Bernard BERNARDINI, Frédéric TSCHANN,
Mesdames Sylvie GRIESBACH, Alice BERNHARDT, Corinne DETRAIT, Lucienne KUENTZ, Patricia PABST.

Etait absent : néant.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 02 juillet 2004.

Le procès verbal de la séance du 02 juillet dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé et signé.

2) ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 5 mars 2003, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le contrat a été signé avec A. G. F. VIE et sa gestion est assurée par DEXIA-SOFCAP pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006.

Après la résiliation du contrat par la compagnie d'assurance A. G. F. motivée par des pertes financières importantes subies depuis plusieurs années, un absentéisme toujours croissant et aucune perspective de retour à un équilibre financier.

Le conseil d'administration du centre de gestion souhaite que le contrat groupe d'assurance statutaire à adhésion facultative soit maintenu et demeure un outil au service des collectivités.

Le contrat est donc remis en concurrence en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du nouveau Code des marchés publics.

Le centre de gestion demande au conseil municipal de renouveler son accord par délibération.

Le Conseil après avoir délibéré **autorise** à l'unanimité le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

3) PRESBYTÈRE : ADAUHR

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il a été signé une convention d'assistance à maître d'œuvre pour l'aménagement de la mairie au presbytère ; et l'informe qu'un représentant de l'ADAUHR M. DUBOIS sera présent à la mairie de Rammersmatt, le mardi 14 septembre 2004 à 16h30 pour recevoir les directives du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal pense qu'il faut se renseigner auprès d'un avocat sur la manière légale de procéder, dans l'hypothèse où le logement ne serait pas libéré le 30 septembre comme l'ont signifié nos courriers du 28 août 2003 et du 23 février 2004 résiliant le bail de location.

4) TITULARISATION DE L'AGENT ADMINISTRATIF

Le Maire annonce au Conseil Municipal que cela va bientôt faire un an que Melle C. CORDEIL est agent administratif stagiaire.

Considérant que la période de stage effectuée par l'intéressée est concluante, propose la Titularisation de Melle Catherine CORDEIL. Celle ci sera effective le 1^{er} janvier 2005.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) BOURBACH LE BAS : Plan Local d'Urbanisme.

Après examen du PLU, il n'y a pas de remarques particulières, mais une interrogation : Pourquoi une zone Ab (agricole sensible) à la limite des communes Bourbach le Bas / Rammersmatt et doit - on dans un souci d'harmonisation instaurer dans le PLU de Rammersmatt une zone Ab ?

Après discussions la réponse est non car nous ne voulons pas décourager les bonnes volontés du domaine agricole avec un règlement trop stricte et pointilleux.

Il n'y a de ce fait aucune remarque à transcrire pour le P. L. U. de Bourbach le Bas

6) DIVERS.

Rammersmatt : Plan Local d'Urbanisme : Le conseil Municipal à fixer un rendez-vous avec Mme NEGRE de l'A. D. A. U. H. R. pour le jeudi 30 septembre 2004 à 14 heures.

Permis de construire ZUMSTEIN : Un nouveau permis lui a été attribué, mais l'affaire précédente n'est pas close et passe au TGI de Mulhouse le 14 septembre 2004. Les travaux de construction reprendront après.

Pollution eau : l'étude hydro - géologique effectuée par le Cabinet A. WAECHTER préconise un talutage à pente plus douce avec en - gazonnage et un bassin de décantation, afin de régler le problème. Cette solution ne satisfait pas les Conseillers Municipaux car, il n'y a pas de décantation mais coloration de l'eau. Un bassin de décantation ne convient pas !

Le Conseil Municipal décide de rédiger une motion contre cette solution.

Construction Marx : Lors du chantier de construction, il est apparu plusieurs problèmes : un luminaire d'éclairage public détériorer ; écoulement de béton sur la chaussée de la rue Bellevue ; gravillons sur la rue Bellevue et écoulement d'eau pluviale sur cette même rue. Après entretien avec M. MARX, celui - ci s'engage à faire le nécessaire pour les faits qui lui sont reprochés, mais en ce qui concerne l'écoulement d'eau se défends en disant qu'il s'est inspiré de ce qu'avaient fait les voisins.

Le Conseil Municipal propose de rappeler à chaque riverain, qu'il doit maîtriser ses écoulements d'eau pluviale.

Mur GRUNINGER : Le Maire informe qu'il a demandé aux brigades vertes de verbaliser la fenêtre non conforme au permis de construire. Après la visite des brigades vertes M. GRUNINGER a demandé une Modification de Permis.

Brigades Vertes : Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de rencontrer le responsable des brigades Vertes afin de discuter de certains problèmes.

Camping car cyclotourisme : pendant la semaine du cyclotourisme de Cernay trois camping - cars ont stationné, séjournés sur le parking de la salle communale.

Ravis de l'accueil, ils ont laissé trois chèques de 20 €, que le Conseil Municipal à remis à l'ASL pour l'achat de matériel et vaisselle qui servira à l'ensemble de la population et associations.

Monsieur M. JENN propose de mettre en place à l'entrée de la piste cyclable un panneau « traversé d'animaux ».

Madame L. KUENTZ propose de changer les panneaux « circulation interdite » de la rue Bellevue car trop vieux et rouillés et de les déplacer au bout de la rue Bellevue.

Tous les points à l'ordre du jour et les points divers ayant été traités, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 40 minutes.